Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260112-01_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le cinq du mois de janvier deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Jérôme RIAND, Hervé COLLET, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Daniel CHOTARD.

Date de publication du procès-verbal :
19/01/2026

Secrétaire de séance : Aurélie JOSSELIN.

12.01.2026 – 01 **TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES À L'ÉGLISE SAINT-LÉON : AVENANT N°5 AU LOT 01 – MAÇONNERIE**

Vu la délibération n°24.04.2023-02 attribuant le marché ;

Vu la délibération n°01.12.2025-01 portant sur ce même point mais comportant une erreur matérielle ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer à nouveau et de conclure l'avenant ci-dessous présenté et corrigé :

Pour le lot 01 – Maçonnerie-Pierre de taille :

⇨ **Attributaire du marché** : SAS MAISON GREVET

⇨ **Objet de l'avenant n°5** :

- Reprise des arases des chapelles A&B et de la chapelle Sud
- Reprise de la fissure du clocher (au niveau des sablières du chœur)
- Enduit d'harmonisation au droit des arases et décors peints 19ème : poste supprimé

⇨ **Incidence financière** : Augmentation du montant initial du marché.

Lot 01	Montant initial	Avenants n°1,2,3,4	Avenant n°5	Nouveau montant
Montant HT	305.824,45 €	53.849,45 €	18.725,94 €	378.399,84 €
Montant TTC	366.989,34 €	64.619,34 €	22.471,13 €	454.079,81 €

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260112-01_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRÉCISE** que la délibération n°01.12.2025-01 est annulée ;
- **APPROUVE** le présent avenant n°5 au lot 01 ;
- **AUTORISE** le maire à le signer.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE RF 35150

Fait à La Baussaine, le 12 janvier 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL